



Mairie de La Seyne-sur-Mer

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018

Ville de La Seyne-sur-Mer
Département du Var

ARRONDISSEMENT DE
TOULON

N°DEL/18/109

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MAISON INTERGENERATIONNELLE DE QUARTIER (AMIQ) DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL 2015/2020 DE LA METROPOLE - EXERCICE 2018

Nombre de CONSEILLERS en exercice : **49**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six Juin, à 8H00, le Conseil Municipal s'est assemblé en Séance Publique en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc VUILLEMOT, Maire.

Etaient présents

Denise REVERDITO, Claude ASTORE, Marie BOUCHEZ, Martine AMBARD, Christian BARLO, Isabelle RENIER, Eric MARRO, Joëlle ARNAL, Rachid MAZIANE, Danielle DIMO-PEREZ-LOPEZ, Christiane JAMBOU, Jean-Luc BRUNO, Florence CYRULNIK, Any BAUDIN, Robert TEISSEIRE, Claude DINI, Corinne SCAJOLA, Marie VIAZZI, Louis CORREA, Christopher DIMEK, Reine PEUGEOT, Virginie SANCHEZ, Damien GUTTIEREZ, Sandra TORRES, Romain VINCENT, Danielle TARDITI, Daniel BLECH, Nathalie MIRALLES

Etaient absents

Olivier ANDRAU, Joseph MINNITI, Corinne CHENET, Jean-Pierre COLIN, Nathalie BICAIS, Sandie MARCHESINI

Etaient excusés

| | | |
|-------------------|-------|---------------------------|
| Marc VUILLEMOT | | Claude ASTORE |
| Raphaële LEGUEN | | Denise REVERDITO |
| Anthony CIVETTINI | | Robert TEISSEIRE |
| Jean-Luc BIGEARD | | Marie BOUCHEZ |
| Christian PICHARD | | Eric MARRO |
| Makki BOUTEKKA | | Rachid MAZIANE |
| Jocelyne LEON | | Isabelle RENIER |
| Michèle HOUBART | | Martine AMBARD |
| Yves GAVORY | | Marie VIAZZI |
| Nathalie MILLE | | Christiane JAMBOU |
| Riad GHARBI | | Danielle DIMO-PEREZ-LOPEZ |
| Salima ARRAR | | Christian BARLO |
| Bouchra REANO | | Christopher DIMEK |
| Joël HOUVET | | Reine PEUGEOT |
| Alain BALDACCHINO | | Virginie SANCHEZ |

Isabelle RENIER a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE CONSEIL AINSI CONSTITUE,

Rapporteur : Madame Marie BOUCHEZ, Maire Adjointe

Il est rappelé à l'Assemblée que le Contrat de Ville de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, signé le 2 juillet 2015 par la Ville de La Seyne-sur-Mer avec 27 partenaires dont l'État, la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Région Provence Alpes Côte d'Azur, a pour objet de définir et de mettre en œuvre une politique concertée afin de soutenir, au travers de projets structurants, la dynamique de développement des treize quartiers prioritaires de la Métropole, leur ouverture vers l'extérieur, leur intégration dans la ville et l'émergence de représentations positives parmi la population.

Les crédits spécifiques de la politique de la ville sont attribués selon des objectifs déterminés dans le cadre d'un appel à projets métropolitain validé par les partenaires en comité de pilotage pour la programmation financière 2018. Il a été diffusé le 1er novembre 2017.

Dans le cadre de la 2ème programmation, la ville de La Seyne-sur-Mer en partenariat avec l'État souhaite porter une attention particulière à la redynamisation du centre ville en favorisant le lien social et en développant l'axe «nature en ville» proposé suite à des concertations citoyennes (dans le cadre de l'opération d'intérêt régional (OIR)).

Ainsi, le dossier suivant est inscrit sur la thématique «cohésion sociale» et sera validé lors du deuxième comité de pilotage métropolitain 2018 :

- Maison Intergénérationnelle de quartier (AMIQ) : chantier participatif sur le thème de «La Nature en ville». Cette action est une première expérience qui pourra être essaimée sur l'ensemble des QPV de la métropole. Elle vise à travailler l'espace public en collaboration avec les habitants par la mise en place :

* d'Ateliers thématiques afin d'échanger et partager autour de la définition du projet, sa mise en maquette et sa conception,

* d'un Chantier participatif pour la réalisation de l'aménagement sur la place de la Lune, ouvert à tous les publics.

Après instruction, ce projet d'un coût total de 28 100 €, mis en œuvre des travaux à destination des habitants du centre ancien de La Seyne-sur-Mer est financé comme suit :

- 5 000 € au titre de l'État,
- 23 100 € au titre de la Ville.

Ceci exposé, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- Approuver l'octroi de la subvention municipale de 23 100 € à l'AMIQ,

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents,

- Imputer la dépense au budget de la commune.

La proposition est soumise au vote de l'Assemblée.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

| | | |
|--------------------|----|---|
| POUR : | 38 | |
| ABSTENTIONS : | 3 | Danielle TARDITI, Alain BALDACCHINO, Virginie SANCHEZ |
| NE PARTICIPENT PAS | 2 | Yves GAVORY, Marie VIAZZI |
| AU VOTE : | | |

Transmission à la Préfecture du Var

Pour Extrait conforme

Le :

Marc VUILLEMOT

Publication le :

Rendu exécutoire le :

**Maire de La Seyne-sur-Mer
Vice-Président de
Toulon-Provence-Méditerranée**